

Grenoble, le 28 avril 2008



L'Inspecteur d'académie  
Directeur des Services départementaux  
de l'Education Nationale de l'Isère

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves  
des écoles maternelles et élémentaires du  
département de l'Isère

Madame, Monsieur,

L'Inspecteur d'académie

Téléphone  
04 76 74 79 79

Télécopie  
04 76 74 79 95

Mél :  
ce.ia38  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale :  
Cité administrative  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex 1

Adresse des bureaux  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble

Ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

Depuis quelque temps des initiatives locales s'appuyant sur des informations erronées concernant l'utilisation du logiciel Base Elèves tentent d'inquiéter parents et enseignants. Au nom de la confiance que vous accordez à l'institution scolaire, je tiens à vous apporter des éléments d'explications :

Depuis 2005, les fichiers départementaux Base Elèves ont fait l'objet d'une implantation progressive et le ministre de l'éducation nationale a décidé sa généralisation à compter de la rentrée scolaire 2007. Elle sera achevée en 2009. Aujourd'hui 70% des 50 000 écoles publiques de notre pays utilisent ce logiciel. Dans l'Isère, près de la moitié des écoles et des élèves sont déjà entrés dans le champ d'application de Base Elèves.

#### ◆ **A quoi sert Base Elèves ?**

Base Elèves est une application informatique de gestion comme en utilisent toutes les administrations et entreprises modernes. D'ailleurs, l'Education nationale utilise un outil similaire depuis près de 20 ans pour la gestion des élèves des collèges et des lycées (logiciel BEA devenu SCONET depuis 2006).

Base Elèves vise à :

- suivre le parcours scolaire des élèves ;
- aider les directeurs d'écoles dans la gestion des dossiers des élèves ;
- faciliter le travail administratif du directeur d'école ;
- faciliter le suivi en temps réel des effectifs des écoles et leur évolution.

#### ◆ **Que contient Base Elèves ?**

Cette application comprend :

▫ **un identifiant réservé à l'Education nationale – 18 chiffres – pour éviter les doublons :**

Cet identifiant, propre à l'Education nationale, est créé à partir de quelques informations de type « état civil » et **ne permet en aucune façon une quelconque connection avec tout autre fichier informatique.**

▫ **3 types de champs de saisie :**

• **documents indispensables à l'inscription de l'enfant :**

nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance de l'enfant, adresse de résidence de celui-ci ;  
nom, prénoms, adresse des responsables légaux et type de rattachement avec l'enfant ;  
attribution de l'autorité parentale (O/N).

• **autres renseignements qui ne peuvent être saisis que par les directeurs d'écoles :**

situation familiale, adresse électronique, téléphones divers, profession, code socio professionnel du responsable ;  
personne à appeler en cas d'urgence: nom, prénoms, lien avec l'enfant, adresse, téléphones ;  
autorisation communication coordonnées aux associations parents (O/N)\*, autorisation photo (O/N), assurance (O/N) ;  
renseignements relatifs à la scolarité : date d'inscription à la mairie, date d'admission à l'école, obtention d'une dérogation de secteur, date de radiation de l'école, écoles précédentes fréquentées par l'élève, cycle et niveau de l'année précédente, maintien depuis le début de la scolarisation, apprentissage d'une langue vivante les années précédentes, cycle, niveau, classe et enseignant de l'année en cours, langue vivante et langue régionale apprises pendant l'année en cours, absentéisme signalé (O/N), obtention du B2I ou des compétences relatives validées, autres acquisitions (sécurité routière, premiers secours), validation des piliers du socle de compétences, PPRE\*, activité périscolaire, maintien ou passage à l'issue du cycle.

• **Renseignements qui ne peuvent être saisis par le directeur qu'après accord des familles :**

**Besoins éducatifs particuliers :** PAI\* (O/N), SAPAD\* (O/N), modalités et temps de scolarisation, auxiliaire de vie scolaire, matériel adapté, PPS\* (O/N), recours au RASED\* plus de trois mois (O/N) et type d'enseignant (E ou G).

**Aucun suivi psychologique, aucune information médicale ne sont renseignés dans le fichier. Aucune information concernant la nationalité de l'élève n'est saisie dans ce logiciel.**

\*(O/N) = oui ou non

◆ **Quelles garanties pour les parents?**

D'abord, il s'agit d'une base de données déclarée à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) le 24/12/2004 en application de la loi du 6 janvier 1978 (dite loi informatique et libertés).

En vertu de cette même loi, chaque parent peut demander au directeur d'école la vérification des informations contenues dans Base Elèves pour son enfant et la rectification des erreurs éventuelles.



Comme l'a indiqué la CNIL dans un avis rendu le 22/06/2007, « les parents ne peuvent s'opposer à ce dispositif concernant leur enfant, l'inscription scolaire étant obligatoire ».

Ce fichier n'est partageable avec aucune autre administration : ni la Justice, ni la Caisse d'allocations Familiales, ni aucune autre administration. Le Recteur et le Ministre n'ont accès qu'aux données statistiques donc anonymes (données chiffrées seulement).

**Il n'existe donc pas de fichier national de Base élèves.**

Enfin les mairies en charge de l'inscription des élèves ( le directeur procédant à la répartition dans les classes) ont accès aux seuls renseignements d'état civil, de la classes fréquentée, des activités péri-scolaires, et des informations relatives à l'existence d'une assurance ou à la possession d'attestations (sécurité routière).

**Aucune information relative à l'absentéisme n'est communicable via ce fichier à la mairie.**

Le fichier est un fichier **départemental** hébergé informatiquement, à sa création, au Rectorat d'Orléans-Tours (académie à l'initiative de cette application). A très court terme, l'hébergement se fera dans chaque rectorat d'académie.

**Aucune connexion entre académies n'est possible.**

En ce qui concerne les protections d'accès, elles ont été très fortement renforcées : pour accéder à Base élèves il faut, de manière comparable à ce qui se fait en milieu bancaire, un code d'accès et un mot de passe très protégé. A la rentrée prochaine, le mot de passe sera délivré par une clé « OTP »(One time password ou mot de passe jetable) qui assurera que la personne détentrice de la clé, et sa clé, restent elles-mêmes en ligne. Seules les personnes nommément désignées par l'Inspecteur d'académie auront une clé.

Je tenais, Madame, Monsieur, à vous apporter ces informations pour que vous puissiez mieux comprendre les enjeux de la mise en oeuvre d'un outil dont les seules vocations sont de moderniser la gestion des 140 000 élèves du département, afin d'apporter à vos enfants des réponses éducatives adaptées à leurs besoins et d'aider les directeurs dans leurs tâches de gestion.

D'autres informations sont disponibles sur le site internet :

<http://eduscol.education.fr/D0202/accueil.htm>  
<http://www.cnil.fr> (Base élèves 1er degré : mode d'emploi)

En vous renouvelant mon engagement au service de la réussite de tous les élèves et des familles, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques AUBRY